

N°13-171123-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 8
 votants 11

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON à Yves GENEVOIS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Objet : Aménagement de la Place de la Fare
Lot n°1 « Renforcement structurel – Fondations spéciales » :
Approbation d'un avenant n°2 au marché passé avec la société TDMI**

Par délibération du 24 mars 2023, le Conseil municipal a attribué le marché pour la réalisation des travaux d'Aménagement de la Place de la Fare – Lot n°1 « Renforcement structurel – Fondations spéciales » à la société TDMI pour un montant de 248 963 € HT.

Par délibération du 7 juillet 2023, le Conseil municipal a validé un avenant n°1 au marché pour un montant de 24 285 € HT.

A ce jour, des modifications au projet initial sont rendues nécessaires s'agissant de la protection coupe-feu des lames carbone posées en renforcement de la sous-face de la dalle haute du parking de la Place de la Fare.

Le mode de protection coupe-feu initialement prévues n'apportant pas toutes les garanties attendues, il apparait nécessaire de procéder par la pose de panneaux de type Promat.

Cette évolution du projet se traduit par la suppression d'un poste de dépenses de 14 032 € HT et l'ajout d'un poste supplémentaire d'un montant de 41 584 € HT, soit un solde de 27 052 € HT.

Conformément aux dispositions des articles R.2194-2 à R.2194-5 du Code de la commande publique, la Commune de Vaujany souhaite donc entériner, par voie d'avenant, la réalisation de ces travaux.

La passation de cet avenant est possible sans nouvelle procédure de mise en concurrence compte-tenu des éléments suivants :

- Travaux et fournitures supplémentaires devenus nécessaires
- Modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévues.

Le projet d'avenant n°2 est joint à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le

Berser
Levraut

ID : 038-213805278-20231117-13_171123_04-DE

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

- Décide de valider l'avenant n°2 au marché de travaux d'Aménagement de la Place de la Fare – Lot n°1 « Renforcement structurel – Fondations spéciales » passé avec la société TDMI pour un montant de 27 052 € HT, portant le montant du marché de 248 963 € HT à 300 300 € HT.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2315 du budget communal 2023 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de l'avenant à venir.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le


Le Maire,
Yves GENEVOIS

